



PV CC Coppet 3/2018

CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL DE COPPET

LEGISLATURE 2016-2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)**
- 2. Appel ;**
- 3. Assermentation d'un nouveau conseiller ;**
- 4. Approbation du Procès-verbal du 12 mars 2018 ;**
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 6. Communications de la Municipalité ;**
- 7. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 8. Présentation de la suppression de l'emprise du contournement de Coppet ;**
- 9. Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)

Il n'y a pas de modification.

2. Appel

Présents	:	47
Excusés	:	8
Absents	:	0

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 24 voix.

3. Assermentation d'un conseiller

Le Président procède à l'assermentation de M. Luis Mariné.

4. Approbation du Procès-verbal du 12 mars 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. M. Steib annonce que le nom : abribus est invariable. (page 84)

M. J.-C. Trotti indique que le préavis n°11 est de CHF 127'000.00.

Le PV du 12 mars 2018 est approuvé à la majorité avec 12 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que M. Antoine Maillard a déménagé.

Un délégué à l'Ascot et un vice-président devront être nommés lors de la prochaine séance.

Les personnes qui désirent participer à la sortie du Conseil le samedi 9 juin sont priées de s'inscrire encore ce soir.

6. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : annonce que les comptes communaux ont un excédent de charge prévisionnel de CHF 1'040'874.65

M. J.-Claude Trotti : déclare que le projet du restaurant avance et qu'un accord est sur le point d'être trouvé avec l'opposante.

L'ouverture de la buvette des Rocailles est prévue le 1^{er} mai 2018.

La mise à l'enquête des chemins piétonniers commencera mardi 24 avril jusqu'au 23 mai 2018.

Mme I. Naville : rappelle les dates des 11,12 et 13 mai pour la manifestation « Jardins en Fête ». Le festival de Coppet est prévu les 19,20 et 21 juin, avec notamment une pièce jouée à la salle communale. Les 22,23 et 24 juin, le concours d'élégance des vieilles voitures se tiendra au Château de Coppet. Le « Café Express » a ouvert aujourd'hui. Un nouveau magasin : « Saveurs Complices » a ouvert sous les arcades. Le magasin « Casagiù » déménage au physio centre de Coppet.

M. F. Keller : annonce que le projet piscine-patinoire reste en attente par rapport au permis de construire, car y a toujours des oppositions à traiter. Ces oppositions concernent l'exploitation de l'ensemble du centre sportif et comme l'Office fédéral de l'environnement a modifié la méthode d'étude de bruit pour les centres sportifs à fin 2017, la commune a dû demander une nouvelle étude acoustique.

Le recours concernant l'antenne Sunrise a abouti et la commune a donc dû délivrer le permis de construire.

Mme Wildi-Sugrañes : informe que le transport des élèves du primaire a été attribué à Car Postal pour 2018.

Un dépôt minute sur la parcelle n°221 est prévu pour déposer les enfants qui vont à l'école.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 18 juin 2018 :

- compte communaux
- rapport de gestion
- demande de crédit pour différents travaux sur le site de la déchetterie.



7. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Conseil Régional :

M. E. Charlot-Valdieu : explique que la réalisation d'investissement sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes pour un montant de CHF 1'972'840.00 a été acceptée.

Un nouveau membre du CoDir a été élu, il s'agit de M. P.-A. Schmid, syndic de Mies.

8. Présentation de la suppression de l'emprise du contournement de Coppet

M. G. Produit présente M. Xavier Fischer qui a travaillé sur le projet.

La Municipalité désire consulter le conseil communal quant à l'emprise du contournement.

Cet espace est réservé depuis de nombreuses années pour un éventuel contournement.

Diverses commissions ont déjà été consultées à ce propos.

La présentation sera à la disposition du Conseil communal auprès du bureau communal.

Le Président ouvre la discussion :

M. J.-P. Blanchoud demande en quoi les projets dans le bourg pénalisent le contournement.

M. X. Fischer explique que les projets doivent être étudiés de manières globales et raisonnés. Tout doit être travaillé ensemble.

M. J.-P. Blanchoud désire savoir si dans le PDL l'emprise du contournement est prévue.

M. G. Produit informe que le contournement a été réévalué avec le projet du PDL. Aujourd'hui, il faut tous les éléments de réflexions afin de mettre un point final à ce projet. Le Conseil communal doit prendre une décision, car cela a un impact sur le projet de la gare et la Municipalité veut pouvoir planifier les projets.

Mme L. Bory pense qu'il est important que l'on puisse garder une possibilité de faire le projet de contournement même si un nouveau projet se fait dans le bourg.

Mme A. Cherbuin estime qu'il est difficile de voter une suppression du contournement alors que les autres projets ne sont pas connus.

M. G. Produit affirme que la révision du PDC est obligatoire et qu'une étude a déjà été présentée, concernant la mobilité dans le bourg.

M. J. Horekens constate que l'emprise date d'il y a plus de 50 ans et qu'aucun projet n'a été réalisé. Il pense qu'aucun projet ne sera réalisé sur cette emprise.

Mme M. Oberli Blanchoud s'interroge sur le fait de supprimer le contournement avant de nouveaux projets dans le bourg.

M. G. Produit indique qu'il faut prévoir l'avenir. La réalisation du contournement engendrera une augmentation de 6 points d'impôt durant 50 ans. Actuellement, il est nécessaire d'effectuer une étude pour une planification afin de fixer un cadre à un futur projet.

M. E. Charlot-Valdieu pense qu'il n'y a pas de volonté de construire le contournement et qu'il faut que le Conseil communal exprime son opinion.

M. G. Produit informe qu'aujourd'hui la Municipalité n'a pas la volonté de faire un contournement.

M. S. Mazzoli demande quel est le plan de développement de Coppet et si une étude a été effectuée concernant la circulation.



M. G. Produit explique que des éléments importants ont déjà été réalisés et qu'actuellement la commune doit mettre à jour le document datant de 1993.

M. P. Girardi pense que la seule question à ce jour est de savoir si on lance le projet d'un contournement ou pas.

M. S. Voide ajoute que la volonté d'amener les voitures sur l'autoroute déjà saturée n'est pas réalisable et que les voitures prendront un autre itinéraire.

M. X. Fischer affirme que la modération du trafic n'empêche pas de passer, mais rend les conditions moins favorables pour les automobilistes.

M. G. Produit informe que l'autoroute Vengeron-Nyon sera à 3 voies à l'horizon 2030.

M. G. De Rahm estime que le contournement n'amènera pas plus de trafic dans le bourg car celui-ci sera en souterrain et en dehors du bourg.

M. G. Produit précise que les voitures seront plus nombreuses, mais qu'on ne les verra pas. Cependant, les communes suivantes les subiront. Il faut regarder la mobilité sur le plan régional et pas seulement communal.

M. F. Keller pense que le trafic dans le bourg reviendra à sa valeur antérieure après un apaisement initial et que la qualité de vie ne sera finalement pas améliorée.

M. A. Alliste demande si l'option du contournement entre la gare et le bout de l'allée du château sera toujours réalisable avec la suppression du contournement.

M. G. Produit répond par l'affirmative.

M. E. Charlot-Valdieu désire savoir s'il est possible de ne supprimer qu'une partie du contournement (est ou ouest).

M. G. Produit explique que si le quartier de la gare se développe, le PDL comprendra un demi-contournement.

M. V. Moret considère qu'il faut annuler le projet de contournement, car il est trop cher et qu'il faut aller de l'avant sur le projet.

M. M. Rodrigues constate que la mobilité douce est une réalité et qu'en effectuant un contournement il y aura une augmentation de voitures, donc des bouchons sur Tannay et Versoix. Il faut penser régional et transport public.

M. M. Steib juge qu'il est nécessaire d'augmenter l'attractivité des transports publics, car actuellement ils sont peu actifs en direction de Lausanne.

Mme F. Wildi Sugrañes pense qu'il faut aussi regarder l'esthétique, car un rond-point entre la gare et le château gâcherait le paysage.

M. G. Grecuccio estime qu'avec ou sans le contournement cela ne changera pas le nombre de voitures, car beaucoup de personnes ont besoin de leur voiture pour travailler. Il propose une traversée du bourg dans un seul sens.

M. R. Girod précise que les jeunes prennent plus facilement le train et que les personnes plus âgées s'y mettent gentiment. Il confirme que beaucoup de métiers sont tributaires d'un véhicule. Il rappelle que les traversées de Meyrin et de Vérenaz sont des réussites.



M. M. Rodrigues confirme que certains métiers ont besoin d'un véhicule, mais qu'il faut démotiver les personnes qui utilisent leur véhicule comme un luxe, il ajoute que les transports publics sont plus avantageux.

M. X. Fischer explique qu'à Lausanne il y a quelques années, la circulation était catastrophique et qu'actuellement les conditions sont meilleures grâce à des solutions raisonnables. Si la commune n'a pas de projet de contournement, l'emprise n'a pas lieu d'être.

M. M. Paquet informe qu'une tranchée couverte en travers du bourg coûterait environ CHF 1'000'000.00.

M. G. Produit signale que beaucoup d'autres projets ont été imaginés.

M. P. Girardi pense que le choix est de bannir le contournement ou d'augmenter les impôts.

M. G. Meylan ajoute qu'il faut prendre une décision et prendre plus les transports publics.

Mme A. Cherbuin indique que le PDC est valable 15 ans et demande si, lors du vote consultatif, la suppression est acceptée, y-a-t-il un moyen de revenir en arrière.

M. G. Produit affirme que le Conseil peut modifier le projet.

Le Président passe au vote consultatif. La question posée est la suivante : acceptez-vous de conserver l'emprise du contournement.

Oui : 18

Non : 29

L'emprise du contournement est supprimable à la majorité.

9. Divers et propositions individuelles.

M- H.-P. Zbinden demande si la commune de Coppet a une législation concernant le survol des drones.

M. G. Produit va se renseigner.

M. M. Steib informe que le téléphone public à la gare de Nyon a été supprimé et que la commune doit être vigilante pour garder notre dernier téléphone public.

M. G. Produit a pris note, mais pense que tous les téléphones publics vont être supprimés.

Le Président lève la séance à 22h30.

La prochaine séance est prévue le lundi 18 juin 2018 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire



Claire Gavin

